

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 9 Février 2022 – 20h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Matthias DAGON

Membre(s) absent(s) : Angélique FOURNIER

Secrétaire de séance : Eveline BONAMY

DEMANDES DE SUBVENTIONS (CONSEIL DÉPARTEMENTAL / ÉTAT / CONSEIL RÉGIONAL) POUR TRAVAUX 2022

Travaux de voirie :

Un dossier sera déposé au Conseil Départemental pour une demande de subvention correspondant à 30% du montant HT des devis. Ainsi en 2022 est prévue la réfection des voiries suivantes :

- Voie communale n°11 – Rue de Rigny sur une longueur de 1 630 mètres
- Voie communale n° 5 – La Ligne sur une longueur de 1 760 mètres
- Voie communale n° 4 – Rue de Juillet sur une longueur de 1 260 mètres
- Voie communale n° 30 – La Folie sur une longueur de 1 230 mètres.

Les devis de M TP Travaux Publics et de la Sté Colas ont été validés pour un montant HT de 82 739,90 € soit une demande de financement au département pour 24 822 €.

Réalisation de l'adressage normalisé :

Une commission communale constituée d'élus a été créée et a répertorié toutes les rues, lieux dits restant à dénommer. Il convient alors de commander des panneaux et des numéros pour les habitations.

Le devis de la Sté Nadia Signalisation a été présenté au conseil municipal pour un montant HT de 3 795,45 €. Des demandes de subventions vont être déposées :

- o Etat – D.E.T.R. 2022 dans le cadre du dispositif « aide en faveur de la mise en valeur du patrimoine » (45% de 3 795,45 €) soit 1 707,95 €
- o Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière (20% de 3 795,45 €) soit 759,09 €

Réaménagement d'un ancien garage en local technique communal :

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'achat d'un bâtiment en 2019 dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg situé « Route de Montaigu ».

Ce bâtiment a été acheté dans le but d'y transférer le local technique de la commune (car plus spacieux que l'existant). Une fois réaménagé, ce nouveau bâtiment pourra être utilisé pour le stationnement du matériel roulant ainsi que le stockage de l'outillage.

D'importants travaux sont à prévoir tels que la pose d'un plancher métallique (pour création d'un niveau), réfection de l'installation électrique, plomberie, pose d'huissieries, plâtrerie, peinture, façade.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 100 871,91 € HT

Plusieurs dossiers de subventions seront déposés :

- Conseil départemental pour 30 261,57 €
- Etat pour 35 305,17 €
- Conseil Régional pour 15 130,79 €

INFORMATION SUR LE PROGRAMME DE RECONQUÊTE CENTRE BOURG

L'étude se poursuit avec le cabinet ALTEREO. La phase de diagnostic s'achève. Elle a permis de faire une « photographie » de la commune en collectant des informations auprès de diverses sources : les membres de la commission composée d'élus et de techniciens (CD, ATDA), un questionnaire en ligne (+ de 60 réponses recueillis), une balade urbaine (8 participants) et une rencontre avec les acteurs locaux (associations, commerçants ...). La prochaine réunion du comité technique aura lieu le 1^{er} mars. Elle aura pour but de commencer à définir les enjeux du programme de reconquête.

Des temps de concertation sont prévus avec les habitants (ateliers thématiques le 6 avril)

RÉVISION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS - RIFSEEP **REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS,** **DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Madame le Maire rappelle la délibération du 10 Octobre 2017 instaurant ce nouveau régime indemnitaire pour les agents.

Pour rappel le RIFSEEP comprend 2 parts :

- IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise lié au poste de l'agent et à son expérience professionnel (versé mensuellement)
- CIA : Complément Indemnitaire (versé annuellement).

Afin d'être en conformité avec la législation, il convient de mettre à jour la délibération initiale sur deux points :

- Actualisation des montants plafonds pouvant être accordés aux agents
- Instauration du CIA : ce complément indemnitaire sera versé en fonction de la valeur professionnelle de l'agent et de son investissement apprécié lors des entretiens annuels.

REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR DES ÉLUS

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de frais avancés par des élus pour des achats effectués pour les besoins des services de la Mairie à savoir :

- Mme Anouk LABORIE : divers achats pour des activités à l'école pour un montant de 264,64€
- Mme Eveline BONAMY : achat de décorations de Noël pour un montant de 36,35 €
- Mme Roseline GOURDON : achat d'autotests pour un montant de 122,50 €

Après délibération, le conseil municipal accepte de rembourser les élus précités.

QUESTIONS DIVERSES

École : il est prévu l'intervention d'une artiste peintre chargée de réaliser une fresque avec les élèves aux abords de l'arrêt du bus à l'école. La Municipalité prendra en charge la prestation de l'artiste et les deux amicales financeront le matériel.

Modification des horaires d'un agent communal : il a été mis en place deux plages horaires différentes selon la saison pour l'adjoint technique. Ainsi pour la période du 1^{er} Avril au 30 Septembre il effectuera 37h30 hebdomadaires et du 1^{er} Octobre au 31 Mars 32h30. Cette nouvelle répartition prendra effet au 1^{er} février 2022.

Bilans présentés aux élus : le bilan financier des programmes d'aménagement de bourg et des travaux réalisés dans le cadre du Plan de relance a été présenté aux élus.

Le cout total du programme d'aménagement de bourg s'est élevé à 814 000€ TTC, dont 170 000€ restant à charge de la commune, déduction faite des subventions et du montant de la TVA récupérée (FCTVA - Fonds de compensation de la TVA)

Détail des subventions perçues :

Etat (Dotation d'équipement aux territoires ruraux) : 258 660 €
Conseil départemental : 208 517 €
Conseil Régional : 30 000 €
Communauté de communes : 16 236 €

Les travaux « Plan de relance 2021 » ont concerné les huisseries de plusieurs bâtiments communaux ainsi que divers travaux pour un cout total de 45 000 € TTC. Les subventions perçues s'élèvent à 36 600 €. Le cout réel pour la commune est de 8 500€.

Détail des subventions perçues :

Conseil Régional : 13 597 €
Conseil Départemental : 9 600 €
Etat (Dotation d'équipement aux territoires ruraux) : 5 925 €

Accueils de loisirs : 7 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs du centre social de Jaligny et 7 ont également fréquenté l'accueil de loisirs de la Mairie de Varennes au cours de l'année 2021. Le cout à charge de la commune est calculé en fonction du nombre d'heures d'accueil, soit 812 heures pour Varennes (1594€) et 1065 heures pour Jaligny (1785€).

Réunion élus et Sivom Val d'Allier : une réunion a été organisée en Mairie en présence du Président et du Directeur du Sivom qui ont donné des explications aux élus sur la modification des statuts du Sivom Val d'Allier et ont apporté leur éclairage sur les questions d'assainissement collectif dans la perspective du prochain transfert de la compétence assainissement aux communautés de communes, prévu au 1 janvier 2026.

SDE 03 : propose aux élus la visite d'un méthaniseur sur la commune de Besson.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mardi 5 Avril 2022 à 20h00